



# REGLEMENT DU CONCOURS DE LA PLUS BELLE LETTRE AU PERE NOEL

## **Article 1 : Organisation**

Dans le cadre du spectacle de Noël la Mairie de la Bouilladisse organise le concours de la plus belle lettre au Père Noël défini par le présent règlement.

## **Article 2 : Dates**

Le concours est lancé le 15 novembre 2021.

La clôture de la réception des dessins ou lettres est fixée au samedi 4 Décembre 2021 à 12H00.

La communication des résultats aura lieu le jour du spectacle de Noël (samedi 4 décembre à 15H30 Place de La Libération)

## **Article 3 : Participation**

Le concours est ouvert aux enfants de moins de 11 ans.  
Le concours se décompose en trois catégories :

Cat 1 : 0-3 ans

Cat 2 : 3-6 ans

Cat 3 : 6-11 ans

L'âge s'entend au 31 décembre 2021.

## **Article 4 : Présentation de la participation au concours et transmission**

Chaque participant propose une seule œuvre (dessin ou lettre).  
Le nom de l'enfant avec son âge et son adresse seront impérativement inscrits.

Chaque candidat doit transmettre sa participation dans la boîte aux lettres du Père Noël située à la médiathèque ou à la Mairie avant le 4 Décembre 2021 12h00.

## **Article 5 : Thème de la participation**

Le thème « le plus beau dessin ou la plus belle lettre au Père Noël ».

## **Article 6 : Classement.**

Les dessins ou les lettres seront primés par catégorie. Les enfants seront récompensés le jour du spectacle de Noël (samedi 4 décembre 2021).

## **Article 7 : Modifications éventuelles**

La Mairie se réserve le droit à tout moment d'apporter toutes modifications au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.

Elle peut également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèrent nécessaires.

## **Article 8 : Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.